

COMPTE-RENDU RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JUST

Séance du 17 juillet 2020, 20 heures 30

L'an deux mille vingt le **dix-sept du mois de juillet**, le Conseil municipal de la commune de Saint-Just dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Annexe à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François CHAUTARD, Maire.

PRÉSENTS : M. CHAUTARD François, M. HERNANDEZ Jean-Marie, M. BEST Olivier, M. BEST Frédéric, M. CHAUTARD Ludovic, M. ROIRON Serge, M. CHYSCLAIN Florian, Mme JOLIVET Audrey, M. SCHLESSER Pascal et M. MONEYRON Anthony, M. BEST Christophe.

ABSENT(S) : /

M. BEST Olivier est élu secrétaire de séance.

VOIRIE 2020 – CHOIX DE L'ENTREPRISE ET PLAN DE FINANCEMENT

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie ce jour à 20h15, pour statuer sur le choix de l'entreprise pour les travaux de voirie communale 2020 au lieu-dit Plagnes.

La Commission, suite au Rapport d'Analyse des Offres établi par l'ADIT en date du 3 juillet 2020, a choisi l'entreprise EUROVIA pour un montant de 28 735.50 € HT.

Ces travaux peuvent être financés selon le plan de financement ci-après :

	FIC 2020	DETR 2020
Coût du projet Travaux	28 735.50 € HT	28 735.50 € HT
Coût du projet Maitrise d'œuvre	/	1 600 € HT
% subvention	23.25 %	30 %
Montant subvention	6 681 € HT	9 100.65 € HT
Part communale	14 553.85 € HT	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Confirme le choix de la Commission d'Appel d'Offres, et décide de retenir l'entreprise Eurovia pour un montant de 28 735.50 € HT pour réaliser les travaux de voirie communale 2020 au lieu-dit Plagnes.
- Valide le plan de financement tel que défini ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents permettant le lancement et la réalisation de ces travaux, après réception, s'il y a lieu, des accords de subvention des différents organismes sollicités.

SUPPRESSION ET CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal, de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité technique.

La délibération doit préciser :

- le(s) grade(s) correspondant(s) à l'emploi créé,
- le temps de travail du poste,
- le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984. Dans ce cas, sont précisés : le motif invoqué (*cf Annexe*), la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé.

Considérant la nécessité de supprimer 1 emploi d'adjoint technique non titulaire à 20/35^{ème}, et de créer 1 emploi d'adjoint technique permanent à 22/35^{ème},

ARTICLE 2 :

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- La **suppression** de 1 emploi d'adjoint technique non titulaire, à temps non complet à raison de 20/35^{ième}.

Et

- La **création** de 1 emploi d'adjoint technique permanent, à temps non complet à raison de 22/35^{ième}.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 20/07/2020,

- Filière : Technique,
- Cadre d'emplois : Adjoint technique,
- Grade : Adjoint technique,
- Ancien effectif : 2
- Nouvel effectif : 2

L'emploi d'adjoint administratif territorial pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public sur le fondement de l'article 3-3-4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE : d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

VERSEMENT D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE DANS LE CADRE DE L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE POUR FAIRE FACE A L'EPIDEMIE DE COVID19 RAPPORT DE LA C.L.E.T.C. N°7

Vu le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Considérant que conformément à l'article 8 du décret susvisé, il appartient au Conseil Municipal de fixer les modalités d'attribution de la prime exceptionnelle dans la limite du plafond de 1000 €,

Considèrent, que conformément à l'article 3 du décret susvisé, cette prime peut être accordée aux agents particulièrement mobilisés, à savoir les personnels pour lesquels l'exercice des fonctions a, en raison des sujétions exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis pour assurer la continuité du fonctionnement des services, conduit à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail ou assimilé.

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE

ARTICLE 1 : BENEFICIAIRES

La prime exceptionnelle pourra être attribuée :

- aux fonctionnaires titulaires et stagiaires
- aux agents contractuels de droit public

Services et /ou fonctions concernés :

Service / fonctions occupées	Montant plafond (dans la limite de 1000 €)
Services administratifs (Etat civil, urbanisme, gestion ressources humaines, ...)	500 €

ARTICLE 2 : CRITERES D'ATTRIBUTION

La prime exceptionnelle sera attribuée sur la base des critères définis ci-dessous :

- Surcroît de travail significatif et exceptionnel (en présentiel et/ou en télétravail)
- Participation à la gestion de la crise (en présentiel et/ou en télétravail)
- Exercice des missions dans des conditions particulières (accueil du public, contact direct avec les usagers, ...)

Le montant de la prime exceptionnelle sera proratisé en fonction de la durée de mobilisation des agents dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de covid-19 pour assurer la continuité des services publics.

ARTICLE 3 : MODALITES DE VERSEMENT

Dans les conditions prévues par la présente délibération, Monsieur le Maire détermine par arrêté individuel les bénéficiaires de la prime exceptionnelle, le montant attribué à chaque agent ainsi que les modalités de versement.

BUDGET COMMUNAL 2020

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de voter le budget primitif communal 2020 comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	308 500,00	0,00	270 072,68	270 072,68	270 072,68
012	Charges de personnel et frais assimilés	78 000,00	0,00	80 700,00	80 700,00	80 700,00
014	Atténuations de produits	4 700,00	0,00	4 651,11	4 651,11	4 651,11
65	Autres charges de gestion courante	21 000,00	0,00	27 500,00	27 500,00	27 500,00
Total des dépenses de gestion courante		412 200,00	0,00	382 923,79	382 923,79	382 923,79
66	Charges financières	5 500,00	0,00	3 170,00	3 170,00	3 170,00
67	Charges exceptionnelles	500,00	0,00	3 700,00	3 700,00	3 700,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	5 782,55		35 000,00	35 000,00	35 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		423 982,55	0,00	424 793,79	424 793,79	424 793,79
023	Virement à la section d'investissement (5)	51 646,66		61 163,96	61 163,96	61 163,96
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)	383,00		383,00	383,00	383,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		52 029,66		61 546,96	61 546,96	61 546,96
TOTAL		476 012,21	0,00	486 340,75	486 340,75	486 340,75

+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) = 0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 486 340,75

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges	50,00	0,00	20,00	20,00	20,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	95 760,00	0,00	56 560,00	56 560,00	56 560,00
73	Impôts et taxes	79 953,00	0,00	80 412,00	80 412,00	80 412,00
74	Dotations, subventions et participations	94 389,00	0,00	99 046,94	99 046,94	99 046,94
75	Autres produits de gestion courante	6 000,00	0,00	6 010,00	6 010,00	6 010,00
Total des recettes de gestion courante		276 152,00	0,00	242 048,94	242 048,94	242 048,94
76	Produits financiers	1,89	0,00	1,89	1,89	1,89
77	Produits exceptionnels	10,00	0,00	1 010,00	1 010,00	1 010,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		276 163,89	0,00	243 060,83	243 060,83	243 060,83
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)			0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement				0,00	0,00	0,00
TOTAL		276 163,89	0,00	243 060,83	243 060,83	243 060,83

+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) = 243 279,92

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 486 340,75

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (6)**

61 546,96

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement		112 714,40	0,00	60 303,99	60 303,99	60 303,99
Total des dépenses d'équipement		112 714,40	0,00	60 303,99	60 303,99	60 303,99
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	26 935,29	0,00	27 892,08	27 892,08	27 892,08
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des parts		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		26 935,29	0,00	27 892,08	27 892,08	27 892,08
45.. Total des op. pour le compte de tiers (8)			0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		139 649,69	0,00	88 196,07	88 196,07	88 196,07
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement				0,00	0,00	0,00
TOTAL		139 649,69	0,00	88 196,07	88 196,07	88 196,07

+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1) = 55 390,71

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 143 586,78

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	36 741,33	0,00	21 839,00	21 839,00	21 839,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		36 741,33	0,00	21 839,00	21 839,00	21 839,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	7 500,00	0,00	4 760,11	4 760,11	4 760,11
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	58 957,37	0,00	55 390,71	55 390,71	55 390,71
165	Dépôts et cautionnements reçus	50,00	0,00	50,00	50,00	50,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des parts		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions			0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		66 507,37	0,00	60 200,82	60 200,82	60 200,82
45.. Total des op. pour le compte de tiers (8)			0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		103 248,70	0,00	82 039,82	82 039,82	82 039,82
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	51 646,66		61 163,96	61 163,96	61 163,96
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	383,00		383,00	383,00	383,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		52 029,66		61 546,96	61 546,96	61 546,96
TOTAL		155 278,36	0,00	143 586,78	143 586,78	143 586,78

+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2) = 0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 143 586,78

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)**

61 546,96

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

BUDGET ASSAINISSEMENT 2020

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de voter le budget primitif communal 2020 comme suit :

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	2 392,07	0,00	2 110,57	2 110,57	2 110,57
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	200,00	0,00	200,00	200,00	200,00
Total des dépenses de gestion des services		2 592,07	0,00	2 310,57	2 310,57	2 310,57
66	Charges financières		0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles		0,00	10,00	10,00	10,00
022	Dépenses imprévues (exploitation)			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		2 592,07	0,00	2 320,57	2 320,57	2 320,57
023	Virement à la section d'investissement (6)			0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)	56,00		56,00	56,00	56,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		56,00		56,00	56,00	56,00
TOTAL		2 648,07	0,00	2 376,57	2 376,57	2 376,57

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	------

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 376,57
---	-----------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat* de servic	1 500,00	0,00	1 503,36	1 503,36	1 503,36
74	Subventions d'exploitation		0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		1 500,00	0,00	1 503,36	1 503,36	1 503,36
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		1 500,00	0,00	1 503,36	1 503,36	1 503,36
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)			0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation				0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 500,00	0,00	1 503,36	1 503,36	1 503,36

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	873,21
--	--------

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 376,57
---	-----------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	56,00
---	--------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
21	Immobilisations corporelles	7 250,00	7 070,00	0,00	0,00	7 070,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement		7 250,00	7 070,00	0,00	0,00	7 070,00
Total des dépenses d'équipement		12 250,00	7 070,00	11 736,00	11 736,00	18 806,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières			0,00	0,00	0,00	0,00
45.. Total des opé. pour le compte de tiers (6)			0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		12 250,00	7 070,00	11 736,00	11 736,00	18 806,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement				0,00	0,00	0,00
TOTAL		12 250,00	7 070,00	11 736,00	11 736,00	18 806,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
---	------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	18 806,00
---	------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	3 680,00	0,00	11 680,00	11 680,00	11 680,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		3 680,00	0,00	11 680,00	11 680,00	11 680,00
106	Dotations, fonds divers et réserves (7)		0,00	42,32	42,32	42,32
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières			0,00	42,32	42,32	42,32
45.. Total des opé. pour le compte de tiers (6)			0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		3 680,00	0,00	11 722,32	11 722,32	11 722,32
021	Virement de la section d'exploitation (4)			0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	56,00		56,00	56,00	56,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		56,00		56,00	56,00	56,00
TOTAL		3 736,00	0,00	11 778,32	11 778,32	11 778,32

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	7 027,68
---	----------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	18 806,00
---	------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	56,00
---	--------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.